



19 février 2016

(16-1038)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR CONCERNANT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ÉQUATEUR

La communication ci-après, reçue le 28 janvier 2016, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

1. Le gouvernement équatorien informe le Comité de la publication, par l'ONPV de l'Équateur (Agence équatorienne de contrôle de la qualité des produits agricoles, ou AGROCALIDAD) d'un Guide d'application du Règlement général sur la promotion et la réglementation de l'agriculture organique/écologique/biologique en Équateur (*Instructivo de la Normativa General para promover y regular la Producción Orgánica-Ecológica-Biológica en el Ecuador*).

2. Le document peut être téléchargé à partir du lien suivant: "<http://www.agrocalidad.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2014/05/Instructivo%20produccion%20organica-ecologica-biologica%20en%20Ecuador.pdf>".

3. De plus amples renseignements peuvent être demandés à l'adresse électronique suivante: relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec.
